Les ingénieurs de l'Etat et ceux de la mine dirigent les travaux de sauvetage qui continuent sans désemparer.

La Compagnie des mines prépare des funérailles solennelles à ces malheureuses victimes du devoir. La ville tout entière est plongée dans la douleur et la consternation.

La mine s'est engagée à prendre soin des familles des victimes.

Des listes de souscription circulent dans la ville : elles se couvrent rapidement.

Les causes de la catastrophe

Chalon-sur-Saône, 4 février. — Voici des détails complémentaires sur les causes de la terrible catastrophe et ses conséquences.

Un incendie ayant éclaté la nuit dans une galerie du puits Sainte-Eugénie, les ingénieurs firent boucher les deux extrémités de la partie incendiée pour amener l'extinction du feu par privation d'air.

Une équipe descendit pour travailler aux barrages, qui, trop légèrement faits, éclatèrent en communiquant le feu au grisou et au gaz hydrogène bicarboné présents dans la galerie.

L'explosion eut lieu à la cote 964. L'incendie parcourut diverses galeries et la fumée se prolongea aux puits St-François et Carouge.

Les victimes

On estime que 25 ouvriers ont péri : les nommés Laurent Rigolet, Laurent Pierre dit Boucher, maître-mineur, Baudat Philibert, chef de fosse, Gabon Charles, Benoit Claude J.-B., Mailot, Nicolas Flesche, François Lardy, Pierre Laroger, Pierre Parise, Georges Peligiuon, Benoit Vreau, Mathieu Brugnot, Théophile Léger, Louis Giraud, Claude Fanilloux, Jules Virot, Louis Gallot, Claude Bonnard, Pierre Duverne, Jean Guitard, Claude Lapret. Parmi ces 25 disparus considérés comme morts, 21 sont remontés.

Chaque fois que la benne remonte, des scènes poignantes se produisent. Trois blessés grièvement ont été transportés à l'hôpital. Meunier Jean est considéré comme perdu; Graut, blessé, est presque empoisonné par l'absorption du gaz délétère; son fils à la tête ouverte.

Gillot Louis est dans un état de prostration complète. D'autres blessés ont soit un œil crevé, soit un bras cassé ou d'autres mutilations.

Les morts remontés sont placés dans le préau de l'asile et ensevelis immédiatement en présence de leurs parents désolés. La plupart des morts sont affreusement défigurés et mutilés. On a transformé le préau en chapelle ardente.

Tous les trains depuis Saint-Léger, amènent une foule de parents inquiets, venant chercher la confirmation de leur malheur.

Tous les ouvriers restés dans le puits sont considérés comme morts. Pour l'organisation des secours, trente hommes de bonne volonté demandés se sont offerts immédiatement.

Dès que les cadavres sont remontés, noirs, boursouflés, la barbe et les cheveux brûlés, la peau enlevée, le visage sanglant, hideux, ils sont recouverts immédiatement de toile et les noms des ouvriers reconnus sont épinglés sur leur poitrine.

Sept blessés ont pu être sauvés par leurs camarades travaillant du côté opposé à la galerie, mais suffoqués par les flammes et la fumée, ils durent bientôt remonter, l'explosion du gaz lançant des flammes dans la galerie.

Un bruit sourd et une poussée d'air apprirent seuls l'explosion à ceux qui se trouvaient de l'autre côté.

Le chef mineur, conducteur des travaux et tous les mineurs placés près du barrage renversé ayant péri, il est impossible de savoir exactement les faits.

Un malheur plus grand a été évité, ordre ayant été donné de ne pas faire descendre le poste de 300 hommes qui devaient reprendre le travail.

Les premiers secours

Montceau-les-Mines, 4 février. — Le commandant Lombard et M. Maringer, envoyés pour représenter le président de la République et le Ministre de l'Intérieur, sont arrivés ce soir à dix heures. Ils distribueront des secours et représenteront le gouvernement aux obsèques.

Horrible spectacle

Montceau-les-Mines, 4 février. — Les Sœurs de charité nettoient les cadavres avant de les ensevelir. L'une des victimes a la cervelle emportée, une autre perd ses intestins. Toutes ont les yeux démesurément ouvert.

Des blessés, les os brisés et les chairs affreusement déchiquetées, poussent des cris lamentables. Autour du puits, les barrages ont été complètement démolis par la pression de la foule.

La gendarmerie peut à peine empêcher les familles des victimes de rouvrir les cercueils. Dès leur arrivée, le commandant Lombard et M. Maringer ont fait une première visite à l'hôpital, apportant aux blessés leur sympathie et leurs encouragements.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 4 février

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

BUDGET DE L'AGRICULTURE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

M. Ricard (de la Côte-d'Or) soutient, sur le chapitre 6 (personnel de l'enseignement agricole et des établissements d'élevage), un amendement tendant à une augmentation de 100,000 francs pour permettre le développement de cet enseignement.

M. Delbet se plaint de l'antagonisme qui existe entre les professeurs d'agriculture départementaux et les professeurs spéciaux.

Il invite le ministre à réglementer l'enseignement de ces derniers.

Tout en se déclarant partisan de l'extension de l'enseignement agricole, le ministre ne peut pas accepter l'amendement de M. Ricard : d'autre part, le ministre ne croit pas que l'antagonisme que signale M. Delbet soit aussi grave qu'il le dit.

M. Castelin demande que le ministre de l'agriculture envoie des missions à l'étranger pour y étudier les procédés de culture.

Il appelle ensuite l'attention du ministre sur la crise de la betterave et de l'industrie sucrière.

Le rapporteur, M. Cornudet, déclare que la commission repousse l'amendement de M. Ricard.

Cet amendement est repoussé par 261 voix contre 231.

M. l'abbé Lemire. — Je demande sur le chapitre 7 (matériel de l'enseignement agricole et des établissements d'élevage) une réduction de 35,000 francs pour donner une sanction aux critiques du rapport sur la bergerie de Rambouillet. C'est là le cas ou jamais de faire une économie.

M. Marcel Habert. — M. l'abbé Lemire a grand tort de chercher à troubler le repos des brebis. (On rit)

Il est inexact que la bergerie de Rambouillet n'ait rien produit cette année. C'est là qu'on trouve la pure race de mérinos.

La vérité, c'est que les chasses présidentielles ruinent la bergerie. De plus, on s'occupe plus de la vente de la viande des moutons que de celle de la laine.

M. le ministre. — La bergerie ne rapporte pas ce qu'elle coûte, mais il est nécessaire de la conserver pour sauvegarder le type mérinos. Le troupeau australien s'est développé et il présente l'avantage de fournir la viande en même temps que la laine.

Ce qu'il faut, c'est augmenter la production de la viande de mouton et, à défaut de la poule au pot d'Henri IV, il faut que la République donne aux paysans au moins deux côtelettes par semaine. (Applaudissements).

Les chapitres 7 à 12 sont adoptés.

M. Guillemin. — Je demande sur le chapitre 13 (vérification des beurres et engrais) une allocation pour la vérification et tendant à rétablir le chiffre de 20.000 fr. voté pour 1894.

Les fraudes sur les beurres ont amené une circulaire qui n'a produit aucun effet. On a déposé un projet de loi dont la discussion n'est pas encore venue. La fraude sur les beurres se fait aujourd'hui de 40 à 60 0/0 de margarine.

Les préfets devraient ordonner des rafles pour saisir les fraudeurs.

M. le ministre de l'agriculture. — Le gouvernement n'est pas suffisamment armé par la législation actuelle, qui ne donne pas le droit de prélever des échantillons.

M. de Mackau. — Je demande que le ministre fasse appliquer les lois générales sur l'hygiène et fasse opérer les saisies nécessaires surtout sur le marché de Paris.

Le jour où les fraudeurs s'apercevront que la répression peut être sévère, ils s'abstiendront.

M. Cornudet. — La commission repousse l'amendement de M. Guillemin.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

Votants, 507; majorité absolue, 254; pour, 262; contre 245.

L'amendement est adopté contre l'avis du gouvernement.

Les chapitres 14 à 29 sont adoptés.

Après une observation de M. Edmond Blanc, le chapitre 30 (remonte des haras) est adopté.

Les chapitres 31 à 39 sont également adoptés, et la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La catastrophe de Montceau-les-Mines

M. Sarrien (attention). — J'ai l'honneur de demander à M. le ministre des travaux publics, des renseignements sur la catastrophe qui s'est produite à Montceau-les-Mines. On dit qu'il y a 28 victimes.

Nous ne déposons pas de demande de crédit parce que nous pensons que cela appartient à l'initiative du gouvernement. (Applaudissements.)

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics. — C'est avec une douloureuse émotion que nous avons appris qu'une catastrophe s'était produite à Montceau-les-Mines et nous envoyons aux familles des victimes nos regrets et nos sympathies. (Approbation.)

Déjà des premiers secours ont été envoyés. M. le président de la République a envoyé sur les lieux un de ses secrétaires porteur de 2.000 fr.; le ministre de l'intérieur a également envoyé un secours.

Nous ne connaissons pas actuellement les secours nécessaires; nous déposerons plus tard une proposition de crédit pour les victimes, dès que nous connaîtrons l'étendue de la catastrophe. (Applaudissements).

M. le Président. — J'ai reçu des propositions d'ouverture de crédits de MM. Goujat et Antide Boyer. Ces propositions seront renvoyées à la Commission du budget si leurs auteurs n'y font pas d'opposition. (Assentiment.)

M. Dejeante. — Je demande la nomination d'une commission chargée de rechercher les causes de la catastrophe. (Oh ! oh !) Le gouvernement doit prendre des mesures plus énergiques pour éviter de pareilles catastrophes. Je dépose l'ordre du jour suivant :

«*La Chambre décide qu'il y a lieu de nommer une commission de 11 membres pour rechercher les responsabilités.*»

M. Dupuy-Dutemps. — Le gouvernement veut connaître et recherchera les responsabilités; mais il ne peut accepter la proposition de M. Dejeante. (Très bien).

M. Ricard (Seine-Inférieure). — Il y a une disposition qu'on me paraît avoir perdu de vue depuis le mois de juin 1893. Il y a un projet sur les responsabilités des accidents, qui a été voté par la Chambre, et est en ce moment dans les cartons du Sénat.

M. Ribot. — Vous avez raison !

Une voix à gauche : Demandez la revision, M. Ricard.

M. Ricard. Le gouvernement a là une excellente occasion de réclamer ce projet à la Haute Assemblée.

Cris : La basse assemblée !

M. Ribot. — Il est regrettable que nous ayons été devancés : aussi nous hâterons le vote du projet au Sénat. (Très bien).

M. Lacombe demande que la proposition Dejeante soit renvoyée à la commission du travail et que les résultats de l'enquête soient publiés.

M. le ministre des travaux publics. — Je ne m'oppose pas au renvoi ni à la publication. Le renvoi est ordonné.

La séance, levée à 7 h. 50, est renvoyée à demain.

Une lettre de la Chambre de Commerce DE TOURCOING au Conseil d'administration de la Caisse de Liquidation

Le compte-rendu de la séance de la Chambre de Commerce du 28 janvier dernier, que nous avons reproduit il y a quelques jours, faisait mention d'une réplique aux propositions du Conseil d'administration de la Caisse de Liquidation pour réglementer les opérations à terme.

Voici cette lettre :

« 1er février 1895.

» Monsieur le Président,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 décembre dernier et donné communication à notre Chambre des décisions qui ont été prises par votre Conseil pour empêcher, dans la mesure de vos moyens, les abus de la spéculation et du jeu dans les marchés à terme.

» La Chambre, après une étude approfondie de ces décisions, vous remercie d'avoir bien voulu reconnaître la justesse de quelques-uns de ses desiderata et croit devoir vous présenter à nouveau quelques observations sur certaines questions où elle regrette de ne pas être d'accord avec vous.

» *Courtiers*. — Il nous semble que si vous voulez restreindre, soit par voie d'extinction, soit par voie de radiation, le nombre des courtiers agréés à votre caisse, les intérêts des deux villes exigent que chaque ville conserve le même nombre de courtiers que l'autre.

» *Obligations des courtiers de n'opérer qu'à la corbeille.* — Nous croyons cette modification indispensable. Nous voyons avec plaisir que vous mettez toute diligence à étudier l'application de cette mesure et nous insistons pour que ce vœu ne soit ni oublié, ni abandonné.

» *Types*. — La Chambre croit devoir insister pour que la bonification de 2 0/0 soit supprimée sur le type actuel. Elle pense montrer une préoccupation très suffisante des intérêts du livreur en tolérant la réduction de 2 0/0, en cas d'infériorité dans la qualité. Si elle accepte cela, c'est pour ne mettre aucun obstacle aux affaires des importateurs sérieux et pour qu'ils ne soient pas exposés à ce que l'on appelle des étranglements.

» Mais elle croit aussi que si l'on veut que le terme serve à des opérations sérieuses, à des opérations faites par le consommateur de laines, il est également juste et équitable de se préoccuper de l'intérêt de l'acheteur. Prétendre qu'un acheteur soit forcé de prendre livraison de lots pouvant différer entre eux de 4 0/0 de valeur, c'est rendre impossible les achats pour emploi. Prétendre aussi qu'un filateur ou un fabricant couvrant des ordres qu'il a pris lui-même soit exposé à livrer de laines qu'il paie 2 0/0 de plus que le cours qui a servi de base à son prix de revient et de laines qui ne seront pas conformes au type qu'il a en vue, c'est vouloir fermer le marché à terme aux opérations que nous devons, seules, rechercher.

» *Création de deux nouveaux types.* — La Chambre proteste de toutes ses forces contre la création de deux nouveaux types; un type de peigné extra et un type de laine brute. Elle s'explique difficilement qu'alors que l'opinion publique et votre conseil lui-même affirment qu'il faut chercher tous les moyens d'empêcher ou de restreindre le jeu au marché à terme des laines, vous reconnaissiez, comme une mesure prise dans ce but, la création de deux instruments nouveaux au lieu d'un (dont beaucoup de négociants se plaignent déjà), mis entre les mains des joueurs et des spéculateurs.

» La création d'un type de peigné extra serait d'ailleurs une faute, car cette qualité ne sera pas assez abondante pour parer aux livraisons qui pourront être demandées, et la Chambre ne saurait jamais admettre qu'on puisse livrer l'acheteur de type extra avec de la qualité ordinaire.

» *Fixation des crédits et du nombre des filières.*— La Chambre croit cette mesure très sage, mais elle pense qu'il ne faudrait pas se préoccuper seulement du crédit de chaque maison, mais aussi considérer qu'en fixant un nombre de filières trop important par maison, on développe les opérations factices.

» Telles sont, Monsieur le Président, les considérations que nous avons cru de notre devoir de vous présenter. Nous espérons que vous voudrez bien les accueillir. Si la Chambre de Commerce de Tourcoing pense que l'installation du marché à terme est utile et rend des services aux négociants qui veulent s'en servir pour écouler, soit plus promptement, soit progressivement et avec prudence les achats importants qu'ils sont obligés de faire, chaque année, en un très court espace de temps, dans les pays d'origine, elle ne saurait trop s'appliquer à empêcher et à blâmer de toutes ses forces les opérations de jeu qui vilipendent les cours et tuent le crédit d'une place. Elle le fera, avec persévérance, certaine de remplir, ainsi, son devoir envers ses commettants et envers le commerce de notre ville.

» Veuillez agréer, etc.

Pour copie conforme,

» Le Président, Eug. Jourdain. »

AVIS COMMERCIAUX

On lit dans les *Avis Commerciaux* publiés par le Ministère du Commerce :

« Tunisie. — *Tarif des droits d'exportation sur les laines et les animaux de l'espèce ovine.* — Un décret en date du 13 décembre 1894, contient les dispositions suivantes :

« Art. 6. — Le tarif des droits d'exportation sur les laines est modifié ainsi qu'il suit : Laines en suint et déchets de laine, 12 francs par 100 kil. ; laines lavées, 20 fr. par 100 kil ; le droit d'exportation de 10.20 0/0 *ad valorem*, qui frappe les laines filées, est supprimé. Le tarif des droits de sortie sur les peaux n'est applicable qu'aux peaux brutes.

« Les fragments ou portions de peaux brutes sont traités comme les peaux entières dont ils proviennent, les rognures et déchets propres uniquement à la préparation de la colle forte ou à l'amendement des terres, comme les os et cornes d'animaux.

» Art. 7. — Les animaux de l'espèce ovine, exportés par les frontières de terre, du 1er avril au 30 juin, revêtus de leur pleine laine, sont frappés, à leur sortie de la Régence, d'un droit de 0 fr. 30 par tête.

Russie. — *Interprétation du tarif douanier.*— Les peignés de laine et les rebuts de laine filée, dépourvus de teinture spéciale, conformément au paragraphe 1er de l'art. 181 (400 kil. 48 fr. 84.)

« *Droit sur le coton brut et le coton filé.* — En vertu d'un avis du Conseil de l'Empire, approuvé par S. M. l'Empereur, le 20 décembre 1894, les droits d'entrée du coton en laine brut et coton filé sont augmentés, et le § 1er de l'article 179 et les §§ 1, 2 et 3 de l'art. 183 du tarif général des douanes pour le commerce avec l'Europe, seront rédigés dorénavant de la manière suivante :

» Art. 179 § 1er. Coton en laine brut. — 2. r 40 kop en or le poud. *Remarque* Sous la même rubrique sont compris les bouts de fil de coton et les peignurer de coton.

» Art. 183. — Coton filé. 1. Numéros inférieurs jusqu'au nº 38 *anglais* : *a*) Ecru 4 r.80 kop en or par poud, *b*) Blanchi et teint (hormis celui teint en rouge d'Andrinople) 6 r. en or par poud, *c*) Teint en rouge d'Andrinople 6 r. 30 kop en or par poud ; 2. du nº 38 au nº 50 anglais, le dernier numéro non compris : *a*) Ecru 6 r. en or par poud, *b*) Blanchi et teint 7 r. 10 kop en or par poud ; 3. Numéros supérieurs au-dessus du nº 50 anglais : *a*) Ecru 8 r.50 kop en or par poud, *b*) Blanchi et teint 9 r.60 kop en or par poud.

A l'exportation des produits de coton indigènes par la frontière d'Europe, ainsi que par celle de Perse, par mer et par les frontières de terre de la Transcarpienne et du Transcaucase, on remboursera dans les proportions suivantes les droits d'entrée des matériaux employés pour l'apprêt de ces produits :

(*a*) Pour le fil et les tissus non blanchis et blanchis, 2 r. 30 kop. en or par poud. (*b*) Pour le fil et les tissus teints et à dessins imprimés à l'exemple du fil et des tissus teints en rouge d'Andrinople, 2 r. 45 kop. en or par poud. (*c*) Fils et tissus teints en rouge d'Andrinople, 2 r. 80 kop. en or par poud.

(*Bulletin des lois nº 212.*)

Communiqué par la Chambre de Commerce de Tourcoing.

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du « *Journal de Roubaix* » *sont fermés les dimanches et jours fériés.*

NOUVELLES DU JOUR

Les causes de la démission de M. Casimir-Périer

Paris, 4 février. — Dans le *Figaro* de demain, M. Ernest Daudet, racontant à son tour les causes de la démission de M. Casimir-Périer, déclare qu'il ne faut pas les rattacher qu'aux procédés de ses ministres, mais qu'il était résolu à ne pas gouverner avec les radicaux, ne se sentant pas suffisamment armé par la Constitution pour leur résister.

Un article de M. A. Meyer dans le « Gaulois »

Paris, 4 février. — M. Arthur Meyer, dans le *Gaulois* de demain, a propos du discours de M. Waldeck-Rousseau dit :

» Donc la volonté ne suffit pas pour que la Constitution marche, pour me servir du mot qui a cours ; et dans ce débat nous tenons que M. Casimir-Périer a raison, nous tenons que la Constitution a fait son temps, qu'elle est usée et que personne ne peut lui rendre le jeu qui lui manque.

» M. Waldeck-Rousseau apparaît dans son discours comme la réserve admirable du régime parlementaire qui agonise. Nous aimerions mieux voir en lui la vaillante avant-garde du régime autoritaire qui va naître. »

Le retour de M. Ed. Drumont à Paris

Paris, 4 février. — La *Libre Parole* de demain se plaint que le gouvernement ait pris, pour l'arrivée de M. Drumont, ce soir, à la gare du Nord, des mesures qu'il n'avait pas osé prendre pour l'arrivée de M. Rochefort, et qu'on veuille empêcher ses amis de le recevoir et de lui faire une ovation sur le quai de la gare.

La rentrée de Breton à Paris — Manifestation révolutionnaire

Paris, 4 février. — Breton, l'ancien directeur du journal le *Parti Socialiste*, condamné par la cour d'assises de la Seine, le 30 janvier 1894, à deux ans de prison, pour outrage au Président de la République et excitation à la guerre civile, est rentré aujourd'hui à Paris, *venant de Clairvaux, bénéficiant de la loi d'amnistie.*

Breton est un tout jeune homme, blond, physionomie d'éphèbe, intelligent; il est arrivé à la gare de l'Est à 3 heures 52. Sur le quai de la gare, l'attendaient MM. Millerand, Sembat, Jaurès, Vaillant, Gérault-Richard, Chauvière, Walter, Viviani, Thierry Cazes, Thivrier, députés.

M. Baudin, député, était allé au devant du jeune amnistié jusqu'à Noisy-le-Sec.

A l'arrivée, se trouvaient également MM. Fournière et Ledrain, conseillers municipaux ; Pierre Denis, Mlle Paule Minck, M. Turot, de la *Petite République*, Albert Goullé, de l'*Intransigeant*.

Dans la cour d'arrivée, mille à quinze cents personnes environ, déléguées du Comité révolutionnaire central et des différents groupes révolutionnaires, étaient massées; elles ont fait une longue ovation à Breton, aux cris de : Vive la sociale ! Vive la Commune !

Porté en triomphe par ses amis jusqu'au dehors des grilles de la gare, Breton a ensuite pris place dans un fiacre à galerie.

Les députés se sont entassés dans d'autres voitures, et ce cortège est parti, au pas, suivi par la foule, par les rues des Deux Gares, de Chabrol, Lafayette, de Trévise, du Faubourg, et de la rue Montmartre, où il a gagné, toujours au pas, les bureaux de la *Petite République*.

Sur tout le parcours, la foule des manifestants n'a cessé de crier : Vive la Commune ! Vive la Sociale ! et de chanter la *Carmagnole* et le *Ça ira*.

Faubourg Montmartre, devant les bureaux de la *République française*, où s'est arrêté, et on a hué, en criant sur l'air des lampions : Panama ! Panama !

En somme, manifestation essentiellement révolutionnaire, qui s'est déroulée sous les yeux bienveillants de la police, qui a laissé faire. Qui eût dit cela, il y a seulement quinze jours ?

A 5 heures, dans les bureaux de la *Petite République*, il y a eu une réception intime avec allocution de MM. Vaillant, Millerand, Breton, Jaurès, Gérault-Richard et de Mme Paule Minck.

A la fin, on a fait une collecte pour les grévistes de Roanne.

Dans la rue de Montmartre, la circulation, un moment interrompue, a été rétablie, grâce à une escouade de gardiens de la paix du 2e arrondissement.

Paris, 4 février. — On sait que Breton avait été condamné à 2 ans de prison pour avoir publié dans le *Parti Socialiste* un article où il était dit que si M. Carnot ne graciait pas Vaillant, il n'y aurait plus personne en France pour le plaindre le jour où il lui arriverait de voir sa carcasse de bois disloquée par une bombe.

Dans la *Petite République*, Breton adresse un chaleureux merci à ceux qui sont allés le chercher à la gare et l'ont accompagné aux cris de : « Vive la Commune » et au chant de la *Carmagnole*. Il ajoute :

« Je reprends, avec la même ardeur que par le passé, la lutte révolutionnaire socialiste.»

Un meeting en l'honneur de l'amnistie à Paris

Paris, 4 février. — Un meeting populaire en l'honneur de l'amnistie a eu lieu lundi soir, à 9 heures, à la Maison du Peuple. Un millier de personnes y assistaient.

Le citoyen Thivrier présidait; figuraient comme assesseurs les citoyens Perret et Mercier, grévistes de Roanne.

De nombreux orateurs annoncés se sont excusés : Jaurès, Groussier, Millerand. L'assemblée ne paraît pas satisfaite.

Le député Gérault-Richard paraît sur l'estrade : Aussitôt le désappointement fait place à la joie, et les cris de: « Vive l'amnistie ! vive la Révolution sociale ! vive Rochefort ! vive Gérault-Richard ! » sont mille fois répétés par l'assistance debout.

Le député du XIIIe arrondissement remercie les socialistes présents, et, dans un discours quelque peu diffus, il demande après l'amnistie politique l'amnistie économique, la libération des forçats du travail.

Le citoyen Fournière, conseiller municipal, annonce la catastrophe de Montceau-les-Mines et, prenant prétexte de cette explosion, il fait une charge à fond de train contre les compagnies minières et contre le capital.

Il demande la cause réelle de cet accident : « Il faut qu'on la découvre et surtout que la compagnie soit punie; qu'on ne vienne pas encore nous dire, s'écrie l'orateur, que c'est un mineur qui a produit la catastrophe en *fumant dans la mine, cette rengaine ne prendrait plus.*»

Le citoyen Fournière annonce enfin que les socialistes ont envoyé un délégué à Montceau-les-Mines, avec des secours pour les orphelins des victimes.

Un délégué de Roanne, le citoyen Mercier, fait l'historique de la grève : « Nous avions proposé un tarif, on ne l'a pas examiné ; les patrons en ont imposé un autre tout à leur avantage : nous n'en voulons pas, nous ne l'accepterons jamais, et nous lutterons jusqu'au bout » (Tonnerre de bravos.)

Après l'audition de quelques orateurs sans importance, le vote d'un ordre du jour où il est à la fois question des grévistes de Roanne, de l'amnistie, de la catastrophe de Montceau-les-Mines et du gouvernement réactionnaire qui nous opprime, la séance est levée.

A la sortie, on quête pour les grévistes de Roanne.

Les Portugais en Afrique

Laurenço-Marquès, 4 février. — Dans le combat de Mary-Queen, les Portugais ont perdu 7 blancs et 20 indigènes. Les pertes des Cafres seraient de 200 hommes et non de 400.

Les enfants naturels

Paris, 4 février. — Les socialistes viennent de déposer une proposition de loi tendant à modifier plusieurs articles du Code civil à l'effet de donner aux enfants naturels *les mêmes droits qu'aux enfants légitimes* et de permettre la recherche de la paternité.

Le dispositif qu'ils proposent accorde les mêmes droits et impose les mêmes devoirs aux enfants naturels et aux enfants légitimes: il autorise la recherche de la paternité et de la maternité s'il y a des preuves écrites ou des témoignages suffisants; la mère, en cas de promesse de mariage dûment constatée, a le droit de réclamer une pension alimentaire.

Ce dispositif cherche à corriger les abus qui ne manqueraient pas de se produire en appliquant les peines applicables en matière de diffamation aux revendications calomnieuses de paternité.

Ce qu'il y a de piquant dans cette proposition, c'est que les socialistes, pour la motiver, font appel à l'ancien droit français, que la Révolution, dont ils se proclament les fils et les continuateurs, a supprimé. L'ancien droit français donnait, en effet, à la mère et à l'enfant toute facilité pour la recherche de la paternité. C'est le décret du 2 novembre 1793, aggravé par l'article 340 du Code civil qui modifia l'état de choses.

Les bandits kabyles — Dix condamnations à mort

Alger, 4 février. — Après une nuit de délibération, le jury a rendu son verdict ce matin, à 7 heures, dans l'*affaire Areski et consorts. La Cour se retire pour délibérer* et revient à neuf heures avec les sentences suivantes : 10 accusés sont condamnés à mort : Areski, déjà condamné à mort pour meurtres et assassinats ; Abdoun, Amedran, Mohammed Ousaïd. Amarnou Mohammed Amaraou El Hadj, *Mohamed Ouiddir, Ahmed Nafmar*, Ab-Ben Mohamed. Mohamed Ouboujma.

Cinq accusés sont condamnés à vingt ans de travaux forcés: Areski, Ouelhadji, Lounes-ben-Mohamed, Saïd, Douiddir, Saïd ben Mohamed, Ali Ouelhadj.

Sont acquittés trois accusés Mohamed-Natsaïd, Amarleis-Mohamed, Bachi-ben-Mzian.

Les condamnés ont accueilli le verdict sans émotion.

Un nouveau scandale

Des membres du Parlement ont résolu de porter à la tribune — avec pièces à l'appui — l'affaire de M. Chevassieux, ce haut fonctionnaire, qui refuse de rendre les sommes qu'il a perçues en trop et qui s'élèvent à la bagatelle de 30,000 francs. Ce qu'il y a de grave pour ce fonctionnaire... ingénieux, c'est qu'il ne peut arguer ni de son ignorance ni de sa bonne foi. En effet, chaque fois que M. Chevassieux touchait des sommes en trop, le chef du bureau de contrôle en Cochinchine protestait par écrit contre ces agissements. Ces protestations furent énergiquement approuvées par l'ingénieur général Verrier. Or, on va très prochainement discuter le budget des colonies et c'est à cette occasion que ce nouveau scandale va être porté à la tribune.

En attendant, le *Paris*, organe de M. de Lanessan, mène une campagne contre M. Chevassieux. On sait *que ce dernier, disgracié par l'ex-gouverneur-général,* allait partir pour le Tonkin, en compagnie de M. Rousseau et avec le titre de secrétaire général.

L'affaire Allez

Paris, 4 février. — Les débats de l'affaire Allez (fraudes en matière de fournitures militaires) devaient continuer aujourd'hui devant la chambre des appels de police correctionnelle, présidée par M. Boyer.

Mais la cour a dû remettre à huitaine par suite de l'indisposition de M. Wendling, l'un des conseillers et aussi peut-être à cause de la récente déposition de M. Allez fils.

Une grosse affaire de fraude

On a arrêté hier et envoyé au dépôt trois individus nommés Jean Deffoux, Hippolyte Bretmacher et Louis Mauraud qui, depuis dix mois, passaient en fraude, dans Paris, des alcools fabriqués à Saint-Denis.

Un des complices, habitant à Mons, en Belgique, dissimulait dans les wagons chargés de charbon des ballots de tabac belge qui échappaient ainsi à la visite de l'octroi. Le tout, — alcool venant de Saint-Denis, tabac venant de Belgique — était centralisé dans une rue du quartier de la Goutte d'Or et de là vendu dans Paris. On suppose qu'il y a d'autres complices et on les recherche avec soin.

Les employés des chemins de fer de l'Etat — Remise de peines disciplinaires

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, a adressé la lettre suivante au directeur des Chemins de fer de l'Etat :

« Monsieur le Directeur,

» La Chambre des députés a, dans sa séance du 28 janvier, manifesté son désir de voir le gouvernement inaugurer la présidence de M. F. Faure par un ensemble de mesures de clémence; pour donner, en ce qui concerne mon département, satisfaction à ce désir, j'ai résolu de vous inviter à faire bénéficier les employés de chemins de fer de l'Etat d'une remise des peines disciplinaires prononcées contre eux jusqu'à ce jour.

» Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la volonté manifestée par la Chambre des députés. »

Le maréchal Canrobert et l'empereur d'Allemagne

Nous avons publié la dépêche adressée par l'empereur Guillaume au gendre du maréchal Canrobert et la réponse de M. de Navacelle. Le *Moniteur officiel de l'empire* publie les deux dépêches suivantes échangées entre le lieutenant Canrobert, à son arrivée à Paris, et l'empereur Guillaume :

« *Sa Majesté l'empereur d'Allemagne*

Berlin.

« J'ai le douloureux honneur de faire part à Votre Majesté de la mort de mon père le maréchal Canrobert.

» Lieutenant Canrobert ».

L'empereur a répondu en ces termes :

« Profondément ému de la triste nouvelle que vous venez de m'annoncer, je me permets de vous exprimer mes sincères condoléances. Mon père et mon grand-père m'ont souvent parlé du vaillant maréchal en termes de la plus haute estime et admiration.

» Guillaume. »

Les élections bulgares — Triomphe des gouvernementaux -- Echec de M. Stamboulof

Sofia, 4 février.— Les élections qui ont eu lieu hier ont été accompagnées de troubles dans différentes localités. A Tirnoova, où la candidature de M. Stambouloff a été annoncée au dernier moment, il y a eu un conflit sérieux entre ses partisans et la force armée.

Beaucoup de personnes ont été blessées, y compris l'ex-député Jordanoff. A Low-Polamka il s'est également produit une collision entre les troupes et les partisans de Karveloff. A Roustschouk, où M. Goëkoff est candidat, les chefs du parti de l'opposition ont été arrêtés.

Seize votants sur 3000 inscrits

Foix, 4 février. — Au scrutin d'hier pour le renouvellement du conseil municipal de Pamiers, sur plus de 3000 inscrits, il n'y a eu que 16 votants. Sans commentaires.

Société des agriculteurs de France

La session annuelle de la Société des agriculteurs de France sera ouverte à Paris le mercredi 13 février à 2 heures.

Cette solennité, qui réunit chaque année 4,000 *agriculteurs ou cultivateurs*, aura lieu à l'hôtel de la Société des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes.

Le banquet des agriculteurs se fera pendant la session le lundi 18 février.

Diverses Compagnies de chemins de fer, la Compagnie transatlantique et la Compagnie Fraissinet, ont accordé aux membres de la Société des agriculteurs de France qui se rendront à la session une réduction de moitié sur le prix des places.

La Société des agriculteurs de France, la plus puissante de nos associations agricoles, compte près de 12,000 membres ; elle est présidée par M. le marquis de Dampierre.

Une révolution au Maroc

Tanger, 4 février. — Le Maroc est en ce moment à feu et à sang. Le pacha Amon, de Méquinez, terrifié par les progrès de l'insurrection, a donné la liberté à tous les prisonniers.

Les tribus révoltées marchent sur Fez avec une grande rapidité, détruisant tout sur leur passage, saccageant les maisons, pillant les caravanes.

Le pays est terrorisé. On s'attend à des troubles de plus en plus graves.

Un projet de mariage

Londres, 4 février. On télégraphie de Vienne au *Daily Chronicle* de ce matin que le roi Alexandre de Serbie a demandé en mariage la princesse Sybil de Hesse.

Le prince a été agréé, mais il devra renouveler sa demande dans deux ans.

LES VIEILLES SEIGNEURIES

Les vieilles censes et les vieilles familles de Roubaix

Par Th. Leuridan (1)

Nous nous sommes un peu attardés à la Pontennerie ; en la quittant pour continuer notre promenade, saluons au moins les censiers qui, eux aussi, comme les seigneurs, ont leur histoire; mais il nous faut passer outre. Retenons seulement ce trait original de l'un d'eux, Jean Castel, qui fait saisir les biens de son propriétaire et seigneur pour avoir paiement d'une somme de 1,421 livres parisis. Cela se passait à la fin du XVIIe siècle.

C'est au commencement du siècle qui bientôt va finir que l'histoire de la cense de la Pontennerie est particulièrement intéressante pour quelques-unes de nos familles les plus importantes, notamment les de Lobel, les Delattre et les Pollet.

***

Le *Tilleul*, dont tout un quartier des plus populeux de Roubaix a gardé le nom, « consistait en un carrefour de chemin avec tous les profits provenant du tilleul qui y était planté et que le possesseur avait le droit d'y maintenir et de remplacer quand il était abattu, n'y pouvant cependant planter qu'un seul arbre et de même essence, sans autrement entraver le chemin. » (2)

Courcelles offre une particularité légèrement bizarre ; avant le XVe siècle, sa redevance au seigneur de Roubaix consistait en un pourceau de 14 sous par an ; en 1491, il était divisé en deux fiefs dont chacun était grevé d'un demi pourceau ; c'est l'opération de Salomon renversée.

A propos de la *Vigne*, ou Petite Vigne, notre savant guide nous apprend ce qu'il faut entendre par : Justice de vicomte, sang et larron ; avoir de bâtard, biens épaves ; afforage et tonlieu ; relief ; dixième denier ; service en cour ; et ainsi nous sommes au courant des droits et charges afférents aux fiefs analogues (3).

L'un des possesseurs du *Petit Quesnoy* fut Pierre du Quesnoy, receveur de Roubaix, dont on voit encore la pierre sépulcrale encastrée dans le mur près de la porte de la sacristie de l'église Saint-Martin :

« *C'est un bas-relief assez mutilé, représentant, au centre, la Sainte-Vierge, assise et portant l'Enfant-Jésus* »

»A sa droite, Saint-Pierre, encore reconnaissable à ses clefs, lui présente Pierre du Quesnoy et son fils, agenouillés et les mains jointes; à sa gauche, une sainte dont la caractéristique est méconnaissable, lui présente Marie, l'épouse de Pierre du Quesnoy, et ses trois filles aussi agenouillées et dans l'attitude de la prière. L'épitaphe est telle :

« Chy devant gist Pieres duquesnoit jadis recepveur de » messeig. de Roubaix Mons. Jehan et de Mons. Piere par » lespasse de XXXVI ans, qui trespassa l'an mil IIIIc et » LVII le XXIIe jour de juing. Et tout empres luy gist » demois. Marie le *Wulenere* sou espeuse qui trespassa » l'an mil IIIIc et.... le . . *Pries pour les ames.* »

Au XVIe siècle, le fief est possédé par les de Reitz qui figurent dans la généalogie de la famille des Théry si honorablement représentée aujourd'hui par le sénateur inamovible et son fils, l'éminent avocat et jurisconsulte, M. Gustave Théry. Au XVIIe siècle, il est entre les mains de de Lespaul dont l'origine remonte jusqu'au XVIe siècle et qui n'ont cessé depuis de croître et de se multiplier. L'un d'eux, Philippe-Dominique, fit une fondation bien digne de remarque:

« Le dernier jour de février 1698, Philippe-Dominique de Lespaul, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon de Gand, né et demeurant à Roubaix, considérant les bons effets produits par la vie en commun des pauvres orphelins de Roubaix que la disette de 1693 a laissés à la charge de la paroisse au nombre de 130, et voulant contribuer au moyen de continuer une œuvre si utile en fournissant le logement aux dits orphelins dans l'espoir que d'autres personnes charitables leur procureront la nourriture et l'instruction, leur fait don d'une de quatre maisons érigées sur trois quartrons de terre rue Nain (vis-à-vis de la rue des Lignes), pour iceux orphelins en faire leur demeure à charge d'un obit à la rétribution de 3 florins par an, auquel les orphelins devront assister, priant Dieu pour l'âme du donateur. Le chanoine de Lespaul était bien près de sa fin quand il fit cette donation : il mourut le 17 mars suivant, 1698, et eut sa sépulture au chœur de l'église. »

***

La *Cense de Maufait*, l'une des plus considérables du pays, est aussi l'une des plus anciennes: elle est fréquemment citée dans les actes dès le XIIIe siècle. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir l'un des censiers de Maufait, Georges Planque, tenir la tête du mouvement soulevé par les laboureurs qui refusent de participer aux dépenses faites, prétendent-ils, dans l'intérêt exclusif du bourg. L'exposé de leurs griefs, bien qu'il remonte à 1688, nous intéresse encore :

» Les salaires du carillonneur, de l'horloger, de l'organiste, des chantres et musiciens, du prédicateur du carême, des vicaires célébrant la messe de grand matin pour la commodité du public, etc., ne regardent pas les laboureurs, eux qui demeurent hors du bourg et vont à la messe aux villages voisins. Le crieur de nuit ne sort pas du bourg et leur est inutile. L'école dominicale et le service d'un médecin pensionnaire sont des établissements propres aux villes closes et non aux bourgs. Pourquoi les faire contribuer aux frais de barrières, de garde et de sauvegarde qui les laissent à la merci de l'ennemi? On a fait des présents à la princesse d'Epinoy qui a protégé la communauté pendant la guerre et obtenu le maintien de la manufacture menacée par les villes voisines. l'établissement d'un franc-marché et plus de 15.000 florins pour aider les habitants à relever leurs maisons brûlées en 1683; mais tout cela est affaire du bourg et non des laboureurs.

»Les libéralités outrées du magistrat envers les pauvres ont épuisé la communauté. Ce sont les manufacturiers qui attirent les ouvriers et grossissent ainsi le nombre des pauvres. Le négoce fait la ruine des laboureurs dont la plupart devront, ainsi que le fermier de la Pontennerie, abandonner leurs fermes à cause de l'excès des impositions. Les marchands se bâtissent des maisons comme des châteaux et ont la lâcheté de ne pas vouloir souscrire à l'augmentation de leur taxe. La personne la plus riche du bourg (Jacques de Lespaul) n'est taxée que pour quatre bonniers. D'ailleurs on a faussé le nombre des bonniers à la paroisse. L'échevinage est toujours composé de marchands au lieu qu'on devrait y faire entrer quelques laboureurs pour soutenir leur parti. etc.

« Les échevins répondent que « si en 1689 on a payé le maître de l'école dominicale, c'est que le fermier occupeur des terres affectées à la fondation de cette école a eu ses récoltes ruinées par la grêle. Ils constatent que des sept échevins, deux seulement résident dans le bourg, encore l'un d'eux est-il occupeur d'une dîme considérable, et le lieutenant occupe une ferme de 20 bonniers. Ils ajoutent que les barrières protègent également les laboureurs qui, pendant la guerre, se retirent dans l'enceinte avec leurs meubles et leurs bestiaux. Les laboureurs veulent chasser de Roubaix les marchands et les artisans dans l'espoir de faire diminuer le rendage de leurs fermes. Le censier de la Pontennerie a abandonné sa ferme, non à cause de l'énormité des impôts, mais parce qu'étant de la religion prétendue réformée, il a été obligé de quitter Roubaix pour se retirer à l'île de Cadzand. Ils étaient enfin au-dessus de tout reproche, puisque les manants et les habitants de Roubaix, convoqués en assemblée générale, avaient approuvé dans sa forme l'assiette de la dite contribution. La cour souveraine de Tournai, par sa sentence sur appel, ordonna que la taille de contribution, assise le 13 septembre 1689 par les échevins de Roubaix, serait exécutée et condamna les laboureurs à payer les sommes pour lesquelles ils étaient cotisés dans cette taille ».

Un détail pittoresque du plaidoyer des gens de campagne, et qui, comme tel, a sa place marquée ici, est relatif au veilleur de nuit.

« Il existait à Roubaix, de temps immémorial, un *crieur de nuit*. Il faisait sa ronde accompagné d'un gros chien et armé, pour se défendre contre toute éventualité, d'un bâton assez court, portant à l'une de ses extrémités une double chaîne de fer. De temps à autre il criait : « Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les *trépassés*. Il est . . telle heure. » Son salaire se composait d'une assez faible somme que lui accordait le magistrat, d'un vêtement tous les quatre ans, et des offrandes qu'à certaine époque de l'année il recueillait à domicile chez les bourgeois. L'institution se maintint même après 1790; seulement, pendant les mauvais temps de la Révolution, le crieur supprimait la moitié de la formule. Le *dernier titulaire était connu sous le nom d'Eleuthère.* »

Le paysan passe pour être tenace; ce n'est certainement pas à des têtes flamandes qu'il faudrait demander de faire mentir le dicton ; aussi le procès de 1688 était encore pendant près de deux siècles plus tard, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est encore le censier de Maufait qui mène la campagne :

« Nous n'avons point de pavés à nos portes, disent les laboureurs de 1831 ; s'il y en a quelques-uns à la campagne, ils ont été établis bien plus pour la commodité des bourgeois que *pour la nôtre*, vu qu'un très grand nombre de fermes se trouvent dans des chemins presque impraticables l'hiver. Nous ne jouissons point de l'éclairage dans nos hameaux.

»Les agents de police n'y viennent que très rarement. La garde nationale, qui absorbe cependant beaucoup des revenus de l'octroi, ne fait et n'a jamais fait ni service ni patrouille hors la ville ; nous devons, au contraire, abandonner le soin de notre propre sécurité pour y aller monter la garde. L'avantage du corps des sapeurs-pompiers est presque nul pour nous ; nos fermes seraient consumées avant qu'ils aient pu y porter secours.

»Par une suite nécessaire de notre union avec la ville, nous sommes les ilotes de la liberté: exclus du comité d'instruction publique et de toute influence sur l'admission des enfants à l'école communale; bannis de l'administration de l'Hospice, exclusivement remise au bon plaisir de bourgeois étrangers; privés de toutes les charges salariées par la caisse municipale; rançonnés en temps de guerre: accablés en tous temps des pauvres qu'on nous jette sur les bras, soit en leur interdisant de mendier dans la ville et en les chassant dans la campagne, soit en faisant peser particulièrement sur nous les charges imposées pour les secourir; totalement oubliés dans l'emploi des sommes énormes obtenues au moyen de l'octroi et du droit d'étalage, sommes qui sont toutes dépensées dans l'intérieur de la ville ou pour son utilité seule. Enfin, pour que notre ilotisme soit complet et durable et que jamais nous ne puissions obtenir le redressement de ces griefs nombreux, nous sommes de fait exclus de toute influence réelle sur la gestion des intérêts communaux. Sous un régime de liberté, on décide de nous, sans nous et malgré nous. »

Comme conclusion, le Conseil général du Nord, tout en refusant de s'associer à la manifestation séparatiste écrite de si bonne encre, comme on vient de le voir, pria le préfet de s'employer à redresser les griefs les plus sérieux.

(*A suivre*) Dutrichon.

(1) Imprimerie Alfred Reboux, à Roubaix.
(2) P. 29.
(3) P. 34.

Situation météorologique. — Roubaix, 5 fév. — Hauteur barométrique : 758. Température :

A 7 heures du matin 8 degrés au-dessous de zéro
A 1 — du soir 4 — au-dessous de zéro
A 5 — — 5 — au-dessous de zéro

ROUBAIX

L'exportation de Roubaix-Tourcoing aux Etats-Unis en janvier. — Les résultats consignés dans le relevé des exportations établi par M Stephen H. Angell, consul des Etats Unis à Roubaix, pour le mois de janvier, sont des plus encourageants. Dans l'ensemble, nos expéditions ont plus que doublé de valeur, comparaison faite avec le mois correspondant de l'année dernière.

En effet, le total qui était de 1.260.941,61 en janvier 1894, s'est élevé, cette année, à 2.974.868 fr. 36, soit une augmentation de 1.713.926 fr. 73 ou 135 0/0.

Les tissus pour robes entrent pour une grande part dans cette plus-value de nos exportations : ils comptent pour 2.244.258 fr.47 cette année, contre 1.152.702 fr. 96 c., c'est-à-dire 1. 91.555 fr. 51 ou 94 0/0 de plus.

La progression est proportionnellement plus forte encore sur les tissus d'ameublement : 310.450,75 en janvier 1895, et 83.601,55 en janvier 1894, soit une plus-value en faveur de cette année de 226.849,20 ou 271 0/0.

Pendant le premier mois de l'année écoulée, il n'était pas sorti de laines : on en relève, en janvier, pour 324,964,73.

Enfin, les marchandises diverses ont donné un gain de 70,557.67 : leur exportation est passée de 24,637,10 en 1894 à 95.194,77.

Comme on le voit, l'amélioration signalée dans les expéditions de Roubaix-Tourcoing aux Etats-Unis, dès les derniers mois de l'année 1894, s'accentue toujours: puisse-t-elle être l'indice d'une reprise sérieuse des affaires commerciales de nos places!

J. P.-L.

FEUILLETON DU 6 FÉVRIER 1895. — Nº 103

La Grand'Mère

Par Emile Richebourg

QUATRIÈME PARTIE

LA PETITE-FILLE

X

Lettres de Geneviève

— Mais elle ne dit pas où elle est, fit M. Lionnet.

— A moi aussi elle le laisse ignorer, répondit le père Anselme ; mais rassurez-vous, nous le saurons, et même nous la verrons bientôt ; d'ailleurs, vous allez lire maintenant ce qu'elle m'écrit.

Le négociant lut la seconde lettre avec un redoublement d'émotion. Et, quand il eut fini il dit, ébauchant un sourire :

— Avec vous elle est moins sobre de détails avec moi.

— C'est vrai, monsieur Lionnet, répliqua le vicomte ; mais moi *je suis son père !*

— Oui, monsieur de Mérulle, et il faut bien admettre qu'il y a quelque chose de vrai dans la voix du sang, une mystérieuse et puissante attraction.

Les deux pères tinrent conseil.

Ils décidèrent que jusqu'au retour de Geneviève on laisserait la marquise de Saulieu dans l'ignorance des faits ; qu'on ne dirait point non plus à Albert qu'on avait des nouvelles de la jeune fille. Mais l'on ne pouvait pas garder le silence avec tous ceux qui souffraient de la disparition de Geneviève ; Henri Merson avait grand besoin d'être rassuré et consolé ; le père Anselme manifesta le désir d'être chargé de ce soin, ce à quoi M. Lionnet s'empressa de consentir.

— La chère enfant, dit M. de Mérulle, elle se prépare à partir pour la Russie. Dans un mois, elle pense être à Saint-Pétersbourg. Ah ! elle ne se doute guère de ce qui l'attend à Paris à son retour.

L'entretien terminé, les deux pères s'embrassèrent, puis le vicomte prit congé du négociant. Dans la rue, il se dit :

— Quand on a un malheureux à consoler, il ne faut pas attendre. Allons rendre l'espoir au fiancé de ma fille.

Et, d'un pas rapide, il prit le chemin du boulevard Magenta. Arrivé chez le jeune homme, la domestique lui dit que son maître était sorti pour ses affaires et ne rentrerait pas avant la nuit.

— C'est bien, dit le père Anselme, plus contrarié qu'il ne le laissait voir, je reviendrai demain matin.

Il redescendit l'escalier, se demandant s'il devait retourner tout de suite au faubourg. Mais son bonheur avait besoin de solitude et de recueillement. Les bruits de la rue, la vue des passants le troublaient et le gênaient. Il n'était pas encore quatre heures, Il prit un tramway qui le conduisit à l'extrémité du boulevard Ornano, tout près des fortifications où il alla s'asseoir sur un talus. L'endroit était désert, il pouvait rêver tout à son aise.

Les branches des arbres se couvraient de la première verdure du printemps ; déjà, quelques fleurs apparaissaient. La soirée était belle, l'air tiède. Des oiseaux, voltigeant sous le jeune feuillage, saluaient de leurs chants la saison nouvelle.

Tout était en fête dans la nature, mais la fête, à l'ivresse de laquelle s'abandonnait le commissionnaire, était dans son cœur plus riante encore. Il se trouvait dans un de ces ineffables ravissements, pendant lesquels tous les objets qui nous entourent se parent de merveilleuses couleurs ; il semble alors qu'un suave parfum de poésie se dégage des choses les plus vulgaires.

Le père Anselme s'oubliait dans ses rêveries délicieuses dont sa fille et lui étaient l'objet, Tout à coup, la réflexion lui vint qu'il y avait de l'égoïsme à ne songer qu'à lui-même. Alors sa pensée se reporta sur la marquise de Saulieu, sur Henri Merson, sur sa malheureuse femme et sur d'autres encore, qui, comme lui, avaient horriblement souffert.

Soudain, une nouvelle figure, une figure de femme, s'offrit à ses yeux comme une vision. Cette femme, c'était la veuve de Darasse. Il la voyait vieillie, minée par le chagrin, desséchée comme un squelette, aux prises avec la misère noire. Depuis six mois, il avait oublié cette malheureuse. Pourquoi ? Lui seul pourtant pouvait dire à la veuve comment son mari avait été lâchement assassiné ; lui seul pouvait lui montrait à quel endroit de la rivière était le cadavre.

Il lui sembla qu'une voix plaintive lui reprochait le silence qu'il avait gardé.

Oui, il avait gardé le silence sur le crime, mais il avait eu ses raisons. Cependant, la veuve avait la mort de son mari à venger. Oui, oui, cent fois !... Oh ! elle ne tarderait plus longtemps à sonner, l'heure de la vengeance de la veuve ! Avant, toutefois, il fallait savoir qui il était réellement ce baron de Verboise.

— Encore un peu de patience, dit le père Anselme en se levant brusquement, et comme s'il eût répondu à la voix plaintive qu'il avait cru entendre.

Maintenant, il regrettait de n'avoir pas fait quelques visites à la veuve ; si, comme il le pensait, elle était dans la misère, quoique n'étant guère riche lui-même, il aurait pu, néanmoins, lui venir en aide.

— Allons, murmura-t-il, mieux vaut tard que jamais !

Il n'était pas très éloigné de la Villette ; il s'achemina aussitôt vers ce grand et populeux quartier où se trouvait la cité des Cabanes, connue de nos lecteurs, entièrement habitée par une foule grouillante de misérables.

Mais, depuis longtemps déjà, Pauline Darasse ne demeurait plus là. Le père Anselme trouva la cabane qu'il connaissait occupée par une famille de chiffonniers. Il s'informa. On lui apprit que, depuis la disparition subite de son mari, madame Darasse *n'était plus dans la misère et même n'avait plus* besoin de travailler pour vivre. Une dame très riche, dont on ne savait pas le nom, s'était intéressée à elle et lui faisait une petite rente. Enfin, on put donner au commissionnaire l'adresse de madame Darasse, qui habitait rue Saint-Maur.

La nuit était venue quand le père Anselme sortit de la cité des Cabanes ; malgré cela, il n'hésita pas à se rendre chez la veuve.

Madame Darasse occupait un petit logement composé d'une chambre à coucher, d'une petite salle à manger et d'une cuisine. La chambre donnait sur un de ces jardins que l'on conserve encore dans ce quartier ; elle était égayée par des pots de fleurs qui ornaient la fenêtre et le chant de deux oiseaux enfermés dans une cage.

Le commissionnaire se présenta chez la veuve, ne craignant pas qu'elle le reconnût ; d'abord, il ne pensait pas qu'elle l'eût vu à Marseille, et puis, nous l'avons dit, il était devenu méconnaissable.

La veuve, qui ne recevait jamais personne, accueillit le visiteur avec quelque défiance. Il s'en aperçut et se hâta de lui dire :

— Madame Darasse, vous n'avez rien à redouter de moi ; comme vous le voyez, je suis un pauvre commissionnaire ; vous ne me connaissez pas, mais moi je vous connais ; je sais depuis longtemps que vous êtes une brave et honnête femme,

— Vous me connaissez ? fit-elle avec surprise.

— Oui, répondit-il, et je n'ignore pas que vous avez été très malheureuse,

— Mais où donc m'avez-vous connue ?

— Je vous connais, madame Darasse, par tout le bien que l'on m'a dit de vous ; cependant je ne vous vois pas aujourd'hui pour la première fois.

— Pourtant, répondit-elle, j'ai beau vous regarder, rien ne me rappelle votre figure; où m'avez-vous déjà rencontrée?

— Un jour, à la Villette dans la cité des Cabanes, où je venais de faire une commission ; vous étiez devant la porte de votre logis et une femme qui passait vous a dit bonjour, en vous nommant. Vous n'avez pas fait attention à moi, et cependant, connaissant votre mari, je vous ai saluée.

— *Vous dites que vous connaissiez mon mari ?*

— Oui, je connaissais Piere Darasse.

— Où avez-vous connu mon mari ? demanda la veuve de plus en plus étonnée.

— A Paris, chez un cabaretier où je prenais mes repas et où il venait presque tous les jours. Alors nous étions assez bons camarades et je me permettais même de lui donner quelques bons conseils.

— Ah !

— J'ajoute que si ce que je lui disais entrait par une de ses oreilles, ça sortait aussitôt par l'autre. Avec Pierre Darasse il n'y avait rien à dire, rien à faire. Il était trop entouré de gueux et de misérables. Toutefois il avait une certaine confiance en moi, car un jour il me confia qu'il se proposait de faire une visite à une dame du grand monde, madame la marquise de Saulieu, laquelle lui donnerait, espérait-il une grosse somme d'argent, pour payer certains renseignements qu'il pouvait lui fournir.

— Ah ! fit encore la veuve qui, malgré la physionomie honnête et sympathique du visiteur, sentait augmenter sa défiance et devenait inquiète.

— Enfin, madame Darasse continua le commissionnaire, je sais que votre mari a vu madame la marquise de Saulieu. Cette dame, qui cherche depuis *longtemps sa petite-fille, par suite de circonstances* terribles que vous connaissez probablement, avait promis une fortune à Pierre Darasse, s'il lui faisait retrouver l'enfant qu'elle ne cesse pas de pleurer et de demander à Dieu dans ses prières.

Si je vous dis tout cela, madame Darasse, c'est pour vous prouver que je connaissais votre mari et vous faire voir que, moi aussi, je suis instruit de bien des choses.

Je m'aperçois que vous êtes en défiance contre moi, et ce que je veux, ce qu'il faut, c'est que vous ayez en moi une confiance entière.

— Mais je ne vous connais pas, monsieur !

— Mon vêtement et, plus encore, cette médaille de la préfecture de police, vous disent que je suis un commissionnaire.

— Oui, je vois bien, murmura la veuve.

XI

Les visites du père Anselme

Après un moment de silence, ce fut madame Darasse qui reprit la parole.

— Mais pourquoi venez-vous me voir ? que me voulez-vous ? demanda t-elle.

— Madame Darasse, répondit-il gravement, je viens vous prévenir que, d'ici peu, j'aurais besoin de vous.

— Vous aurez besoin de moi !

— Oui.

— Mais pour quoi faire ?

— Ce que vous aurez à faire, madame Darasse, le moment venu, je vous le dirai.

Il parlait avec un tel accent d'autorité que la veuve ne se permit pas de répliquer.

Aujourd'hui, continua-t-il, je me suis rendu à la cité des Cabanes, pensant que vous y demeuriez encore. Je me disais : La pauvre madame Darasse est peut-être dans une affreuse misère ; alors, selon mes moyens, je ferai quelque chose pour elle ; autant qu'on le peut, il faut s'entraider.

Je fus d'abord tout désappointé en trouvant votre ancienne cabane occupée par d'autres personnes ; mais une vieille femme que j'interrogeai me répondit *que vous ne demeuriez plus dans la cité*, et voulut bien me donner votre adresse ; elle m'apprit aussi que vous n'étiez plus du tout dans la peine, qu'une dame riche s'était intéressée à vous et vous faisait une petite rente.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je me sentis tout joyeux en apprenant votre changement de position. On ne m'a pas dit le nom de la personne qui vous fait du bien : oh ! c'était inutile ; j'ai deviné tout de suite que la noble marquise de Saulieu, qui répand partout ses bienfaits, avait tendu vers vous sa main secourable. Je ne me trompe point, n'est-ce pas ?

— Je n'ai pas à le cacher, monsieur ; oui, ma protectrice est madame la marquise de Saulieu.

— Allez-vous quelquefois chez madame la marquise ?

De temps à autre, monsieur ; je pourrais y aller souvent, car je suis toujours bien accueillie ; mais vous comprenez, je n'ose pas.

— Quand avez-vous fait votre dernière visite ?

— Il y a quinze jours

(*A suivre.*) Emile Richebourg.